



Bulletin d'étiage (source : eau-poitou-charente.org)

Valeurs mesurées le : 18/06/2020

	Zone alerte	Indicateur	unité	Seuils			Mesures Débit ou niveau	Tendances (sur 7 jours)	Palier de seuil	Arrêté	Date d'Effet	
				Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3						
Thouet	TTA1	Argenton	Massais	m3/s	0,396		0,176	1,14	+0,75	2		
	TTA2a	Thouet Amont	Saint Loup Lamairé	m3/s	0,288		0,132	2,61	+1,86			
	TTA2c	Thouet Aval	Montreuil-Bellay	m3/s	1,44		0,66	8,83	+5,36			
	TTA3	Thouaret	Luzay	m3/s	0,144		0,066	0,47	+0,25			

Pt Nodal SDAGE			Débit
Montreuil-Bellay	m3/s	0,2	8,83

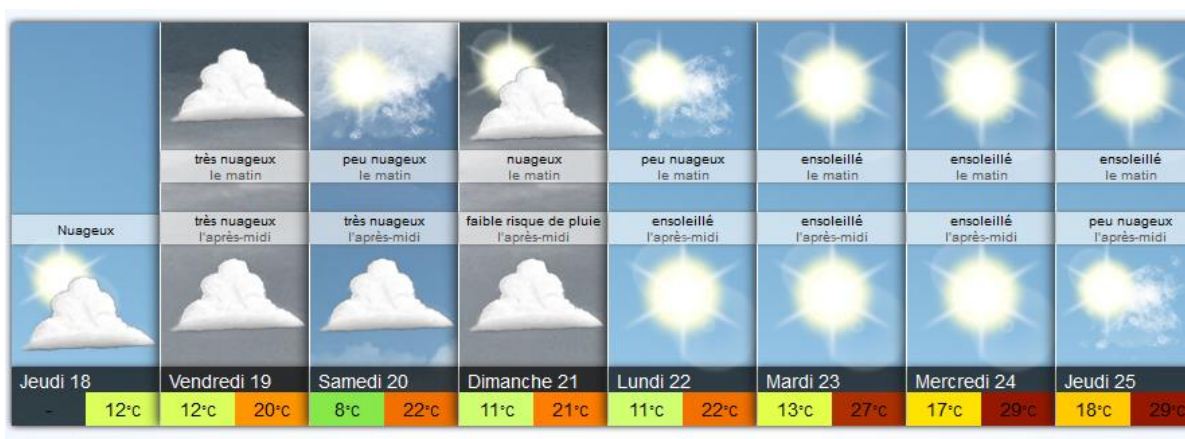
Inf'eau : point vigilance

Fin de la mise en place des mesures **l'Alerte (Niveau 1)** sur le bassin de **l'Argenton** et du **Thouaret**.

Les débits ont tous gonflé après les forts cumuls depuis maintenant une petite dizaine de jours. Tous les débits sont maintenant bien au-dessus de la médiane. Les débits de l'Argenton et du Thouaret amorcent leurs descentes. A la vue des prévisions météo de cette fin juin, il faudra rester vigilant sur la baisse des débits (notamment sur l'Argenton et le Thouaret) lorsque les irrigations reprendront ou débiteront pour certains.

Prévisions Météo (source : infoclimat.fr)

Le temps restera voilé pour ce week-end toujours dans un flux d'ouest. A partir de lundi, un temps sec et chaud s'installera : les températures vont augmenter rapidement avec le retour d'un flux de Nord-Est, et dépasseront sans doute les 30° en journée, descendant timidement sous les 20° en nocturne. Ce flux apportera par ailleurs peu de vent (10 à 15 km/h en journée).



Le **PAR 2020** a été validé et l'arrêté va prochainement être signé, permettant l'envoi de vos notifications individuelles de volume. En attendant, vous pouvez consulter vos volumes pour cette campagne sur le site de l'OUGC Thouet <https://www.ougcthouet.fr> ou contacter **M. Florian DELAUNAY** au **06 77 98 01 65**.

L'**Arrêté Cadre interdépartemental 2020 (79 et 49)** fixant les règles et les seuils de gestion pour la campagne d'irrigation a été signé est consultable [ICI](#).

Il introduit de nouveaux paliers de seuils entre les seuils de printemps et ceux d'été de début à fin juin, sur l'ensemble des bassins de gestion, afin d'éviter un passage brusque entre seuils de printemps et d'été. Par ailleurs, il harmonise les dénominations de seuil de restriction entre les 2 départements (79 et 49).

RAPPEL :

Le **calendrier des relevés d'index pour la campagne 2020** est visible sur votre espace sur **le site de l'OUGC** (<https://www.ougcthouet.fr>), rubrique «**Relevés des Points de Prélèvement** ». Les dates écrites en rouge indiquent celles dont le relevé est obligatoire :

Début de campagne : 1^{er} Avril

Début d'été : 30 juin

Début d'été (Thouet Réalimenté) : 15 juin

Fin de Campagne : 31 octobre

Il est rappelé que pendant la période estivale, les relevés doivent être mentionnés **tous les 15 jours** et **toutes les semaines** pour le bassin Thouet réalimenté, selon le calendrier indiqué sur le site.

Pour les volumes hivernaux consommés en été (ex : retenue collinaire), et donc non soumis aux restrictions estivales, il est rappelé qu'il est important de tenir à jour ses relevés durant la campagne via, si possible, le site de l'OUGC ou via la fiche de relevés 2020 (téléchargeable [ici](#)) à nous transmettre à l'issue de votre campagne d'irrigation (**avant le 31 octobre**)



Prochain relevé d'index :

Thouet Réalimenté : 22/06

(Ouverture de la saisie : 20/06)

Autres Bassins : 30/06

(Ouverture de la saisie : 28/06)

